



Extincteur portatif



Sur un début d'incendie, si vous croyez être en mesure de le contrôler, vous pouvez utiliser un extincteur. Notez toutefois qu'une issue doit toujours se trouver derrière vous afin de pouvoir évacuer rapidement si la situation dégénère. Les services incendie (911) doivent également être contactés aussitôt que possible.

Points importants :

- La poudre de l'extincteur doit être projetée à la base des flammes et non au centre
- Ne jamais projeter la poudre sur une personne
- Placer l'extincteur bien en vue, près d'une sortie
- Remplacer l'appareil s'il présente des traces de rouille, s'il est endommagé ou s'il manque de pression
- Idéalement, l'extincteur devrait être vérifié mensuellement pour assurer son bon état d'utilisation.

Enfin, dans les habitations où l'on retrouve un appareil de chauffage à combustible solide, liquide ou gazeux, il faut avoir un extincteur portatif à poudre polyvalente portant la classe ABC de 2,2 kg (5 lb).

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Marie-Eve Leduc, T.P.I.
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca

